

2017- 

Envoyé en préfecture le 29/03/2017

Reçu en préfecture le 29/03/2017

Affiché le **30 MARS 2017**

 LEVOURT

ID 084-218400562-20170323-2017_01_13-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017
DELIBERATION N° : 2017.01.13

OBJET : BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES 2016

NOMENCLATURE : 3 - Domaine et patrimoine / 3.1 - Acquisitions / 3.1.2 - Acquisitions inférieures au seul de consultation des Domaines

Date de convocation :
16 Mars 2017

Membres en exercice : 27
Membres présents : 21
Représentés : 05
Non représentés : 01

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération.



L'an deux mil dix-sept, le VINGT TROIS MARS à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Etaient présents : L.BISCARRAT – Maire – J.C. AILLOT – C.MAFFRE – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M. CHRETIEN – H.FAURE – C.ORTIZ – LCHAVANY – P. RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – PR.MARTIN – T.VERMEILLE – MC.FOLIO – L.BUFFA – S.TRIBOLET – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : GA.FLEURY par J.C.AILLOT – G.RATAJEZAK par P.RELING
S.CAPPEAU-FREJABUE par H.FAURE – S.MOLINET-LECLAIRE par C.MAFFRE
A.PERIN par G.CLEMENSON

Excusée non représentée : E.CRETIN-RAFFET

Secrétaire de séance : Hervé FAURE

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

L'article 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal ».

Cette présentation ne donne pas lieu à un débat, le Conseil Municipal ne faisant que constater un état d'opérations réalisées, lesquelles ont fait en son temps l'objet d'une délibération.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint délégué aux Finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241.1 relatif aux acquisitions et cessions immobilières des Communes,

VU la loi du 8 Février 1995 portant transparence de la gestion des collectivités locales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

2017 - 

Envoyé en préfecture le 29/03/2017
Reçu en préfecture le 29/03/2017
Affiché le **30 MARS 2017** 
ID : 084-218400562-20170323-2017_01_13-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 MARS 2017** **N° : 2017.01.13**

1° - **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation du bilan des transactions immobilières réalisées au cours de l'année 2016 :

CESSION PAR LA COMMUNE - Année 2016				
Nature	Réf. Cadastres	Superficie	Acquéreur	Prix
NEANT				

ACQUISITION PAR LA COMMUNE - Année 2016				
Nature	Réf. Cadastres	Superficie	Cédant	Prix
NEANT				

2° - **CHARGE** M. le Maire de l'exécution, en ce qui le concerne, de la présente délibération et des mesures de publicité requises au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 27 mars 2017,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 06 / 04 / 2017 à :

• Comptabilité → Dornier
→ Trésorerie Principale